Le nécessaire a été fait, les 5 francs ont été remis à la malheureuse mère avec communication de la lettre et nous sommes certain qu'elle n'oubliera pas le but de son bienfaiteur anonyme.

Avis important. — Dans sa réunion de dimanche 10 courant, le comité a décidé que la fermeture aurait lieu le mardi 19 ; la dernière distribution aura donc lieu le lundi 18, après-midi.

— *Journée du mardi 12 mars.* — Liste des portions : hommes et femmes, 825; enfants, 1,165; total, 1,990 ; refuge, 29 lits occupés.

Un accident à la gare. — Un journalier, Gustave Petit, âgé de 25 ans, était monté, mardi matin, sur un wagon, en gare de Roubaix, pour en opérer le déchargement, quand, en voulant enlever la bâche qui recouvrait le wagon, il fit un faux pas et tomba sur les rails. Il s'est fait, au côté droit, une blessure heureusement peu grave, avec un des crochets dont se servent les déchargeurs, et qu'ils accrochent à la ceinture de leur pantalon.

Gustave Petit a été reconduit à son domicile, rue des Longues-Haies.

Une femme qui insulte la police. — Les agents de police de service au poste du pont Morel, rue de Tourcoing, ont arrêté, mardi soir, une ménagère du boulevard de Belfort, Marie Petitberghien, qui, étant en état d'ivresse, les a insultés.

Elle a été écrouée au dépôt du premier arrondissement.

Hem. — *Une agression dans un estaminet.* — Un berger, Pierre Meulinyzer, se trouvait lundi, vers 5 heures du soir, à l'estaminet Germain, à Hem, quand entra un ouvrier agricole, Pierre Beerte, qui était accompagné de son chien. Meulinyzer et Beerte vivent en mauvaise intelligence. Ce dernier, après s'être un instant disputé avec le berger, se jeta sur lui et lui porta des coups, pendant que son chien mordait le malheureux Meulenyzer.

Plainte a été portée à la gendarmerie, qui a ouvert une enquête.

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780—39628

Les **Accumulateurs électriques** sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S.G.D.G. de la *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 mm d'épaisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Derégnaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tout, les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83127—37776

Communications

Chambre syndicale des hôteliers et débitants de boissons de l'arrondissement de Lille. — Le bureau de la Chambre syndicale a l'honneur d'informer MM. les débitants qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu vendredi 15 courant, à huit heures et demie du soir, au siège social, *12, rue Jean-Roisin*, et, vu l'importance des questions à traiter, d'y inviter instamment tous les débitants syndiqués ou non syndiqués. Ordre du jour :

1° Lecture des procès-verbaux ;

2° Différend entre brasseurs et cabaretiers.

Les débitants et cafetiers de Roubaix sont instamment priés d'y assister.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,60** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP

A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— 7 SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Rue Notre-Dame, 27;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de l'Ommelet, 23;
Rue Pierre-de-Roubaix, 153;	Rue de la Chaussée, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 38;	Rue Decrême, 37;
Place d'Amions, Mayot, bout.);	Rue Turgot, 69;
Rue d'Italie, 36;	Place de la Gare, 122.
Rue de l'Epeule, 188;	Grande-Rue, 38.
Rue de Tourcoing, 153;	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98
Rue du Tilleul, 123;	**TOURCOING**
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1.
Rue Corneille, 7;	Rue de Gand, 91;
Rue Ma Campagne, 113;	Rue du Tilleul, 15.
Rue du Collège, 74 bis;	**A WATTRELOS**
Rue de Cartigny ;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue de la Halle, 9 ;	**A LILLE**
	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

WATTRELOS

Avis aux contribuables. — *Mutations.* — M. Morlay, percepteur, se tiendra à la disposition des habitants de Wattrelos, à la Mairie, 1er étage, le dimanche 17 mars, à 10 heures du matin, pour le travail des mutations des propriétés bâties et non bâties.

La fraude. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers minuit, le brigadier Gambier et le préposé de douane Le Hénaff, du poste de la Martinoire, ont arrêté au sentier Gadeane, les nommés Sohnery Charles, journalier âgé de 25 ans et Badar Léon, peigneur âgé de 19 ans, porteurs de 500 gr. de tabac *en poudre*, 6 kil. de poivre en grains et 5 kil. d'allumettes chimiques de provenance étrangère le tout estimé à 15 fr. 85 c. Ils ont été remis tous les deux à la gendarmerie de Wattrelos.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

J. DUCROCQ, Propriétaire

— *COURS du Mercredi 13 Mars 1895* —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine

Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oosteamp 0,75 la douz.

Véritables keapers harengs fumés sans sel, 0,15

Crustacés	Marée fraîche (1/2 k.
Langoustes extra « à » n° fr.	Cabillaud 0,75
Homards (gros) » » » » n° fr.	Maquereaux ».»
Crabes » » » » 0,00 et 0,»	Soles 2,00
Kerevisses (moy.») 0,» et 0,00	Turbots 1,75
Escargots la douz. et 0,75	Barbues ».»
	Barbue 1,75
HUITRES (la douz.	Raies 0,80
Arcachon 0,00 : extra.... 1,00	Flottes ».»
Marennes blanches extra 1,50	Rougets ».»
Anglaises (extra-fines) 2,00	Carrelets (plets) 0,70
Moules.....(le kilo). 0,15	Truite saumonée ».»
	Anguilles de rivière ».»
Salaisons	Anguilles de mer ».»
Saumon rouge le 1/2 kil. 1,50	Vives ».»
Morue nouvelle . le 1/2 k. 0,75	Saumon blanc 1,25
Harengs saurs à 45 sp. 15 c. 0,10 pièce	Crevettes ».»
Harengs saurs à 30 sp. 15 c. 0,10 pièce	Brochet (eau douce) ».»
Craquelots, 0,00 la pièce	Merlans 1,00
GROS	Perlans ».»
ET	Merluches 1,25
DÉTAIL	Harengs frais, la pièce 0,10

Filets harengs saurs, huile d'olive, à 10 c. pièce. — Anchois de Norwège, à 0,05 c. — Anchois au sel blanc, 2 fr. le 1/2 kilo. Saumon frais de Hollande 3,50 le 1/2 k. Poissons rouges, 20 et 30 cent. pièce. — Tanches, 0,75 et 1 fr. — Huîtres d'Ostende, 2 fr. la douz. — Huîtres fines de Burnham, 2 fr. 50.

CONSERVES DE POISSONS

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE 83805—37910

TOURCOING

Un mariage discret. — Il n'y a plus, comme autrefois, de mariage secret; mais on en voit encore de temps à autre qui sont contractés avec aussi peu de bruit que possible : tel est celui qui a eu lieu tout récemment à Tourcoing.

Le futur époux est arrivé à la mairie avec sa tenue de travail, la sacoche en bandoulière; il est entré d'un côté de l'Hôtel-de-Ville, tandis que l'épousée, qui était mise avec tout aussi peu de recherche, pénétrait par une autre issue.

Il n'y avait ni parents, ni amis, ni même de témoins ; mais à l'Hôtel de Ville, pour les naissances, décès et mariages, on trouve toujours des personnes complaisantes qui apposent leurs signatures, pour la validité d'une déclaration ou d'un acte.

Nous n'avons pu savoir si des publications de bans avaient été faites à la paroisse.

C'est un de nos édiles qui a donné cet exemple de simplicité antique.

Un sauvetage émouvant. — En revenant, lundi, de Mouveaux, où elles avaient passé la soirée, Marie Trisman et Clémence Sturbecque, âgée de 45 ans, demeurant toutes deux à l'estaminet de la *Rose Blanche*, rue Brezin, à Roubaix, obliquèrent trop sur la gauche, en arrivant au pont tournant du Blanc-Seau, et heurtèrent si violemment le garde-corps, que Clémence Sturbecque, qui ne put se retenir comme sa compagne, fit la bascule au-dessus de la main-courante et tomba la tête la première dans le canal.

Les cris désespérés de son amie furent heureusement entendus par MM. Désiré Brackeville, cabaretier, et Paul Spigel, âgé de 23 ans, boucher, rue Béranger, qui accoururent aussitôt; en se couchant sur la bordure de la culée, ce dernier put saisir la main de la pauvre femme, et, avec l'aide de M. Brackeville, elle fut bientôt retirée de l'eau.

Elle avait perdu connaissance. On la transporta à l'estaminet et on appela en toute hâte M. Dupont-Chopart, qui lui prodigua ses soins. On a pu ensuite la reconduire à son logement.

Une cavalcade à la Mi-Carême. — Nous recevons la communication suivante :

« Après le succès obtenu à Bailleul, les *Mandolinistes Tourquennois* ont eu l'idée de faire une sortie ici, le dimanche de la Mi-Carême, au profit d'une œuvre de bienfaisance. L'organisation de cette fête se poursuit activement; *mais comme il est indispensable*, au point de vue administratif, que son but soit nettement déterminé, et comme l'œuvre de la Bouchée de Pain primitivement mise en avant, n'a pas jusqu'ici justifié de son existence, les organisateurs ont cru devoir reporter le bénéfice de cette cavalcade sur une œuvre en plein fonctionnement : le Prêt du linge.

» Cette œuvre, fondée à Tourcoing grâce à la générosité de M. François Masurel père, et de M. Albert Masurel, n'est pas moins intéressante, et elle rend de réels services aux pauvres de la localité. Elle consiste, comme on le sait, à prêter du linge propre aux malades indigents. Elle mérite, par conséquent, d'être encouragée et soutenue, surtout après l'hiver rigoureux que *nous* venons de traverser.

» C'est donc en faveur de l'œuvre du Prêt du linge que se fera la cavalcade de la Mi-Carême. Le comité organisateur a *convoqué, pour jeudi soir* au café du Bailli, les présidents de toutes les sociétés musicales de la ville, afin de s'entendre sur la composition du cortège. Il les prie instamment de se rendre à son invitation. »

Vol d'une pièce de 20 fr. — Il y a quelques jours, M. Lannoo, cabaretier, rue Winoc-Chocquel, avait pris le matin, pour payer des droits, une pièce d'or, sur une certaine somme qu'il avait placée dans un meuble de sa chambre à coucher. Il avait fait le compte de ce qui lui restait : plusieurs pièces d'argent et un seul louis de 20 fr.

Le soir, Madame Lannoo constata que la pièce d'or avait disparu.

On a appris par une personne qui travaillait dans la maison, qu'un jeune homme était monté à l'étage, à l'heure de midi ; et les soupçons se sont portés sur lui.

M. Lenoble, commissaire du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

Un extradé marseillais. — Un employé de commerce de Marseille, nommé Pierre Lafont, et âgé de 35 ans, avait été condamné par défaut, en décembre 1890, pour escroqueries, à 8 mois de prison. Après être resté assez longtemps à Paris, il s'était réfugié à Bruxelles, où il a été arrêté en vue d'extradition. Il a été remis mardi après-midi, à la frontière de la Marliere, aux gendarmes de Tourcoing.

Roncq. — *Une petite fille brûlée.* — Une enfant de 3 ans et demie, Germaine Matton, dont le père, tisserand, habite les maisons Delahousse, jouait dans la cuisine, pendant que la mère faisait la lessive. Celle-ci, s'étant absentée pour aller chercher du charbon, avait déposé par terre une marmite *remplie d'eau bouillante*. La petite, en courant, renversa la marmite et reçut de graves brûlures sur tout le corps. Toutefois, le docteur Galissot, qui lui a donné des soins, espère que ses jours ne sont *pas en danger*.

Halluin. — *Une grave affaire de vol.* — Un Douaisien, marié et père de 6 enfants, M. Maseral, âgé de 46 ans, était venu se fixer à Lille depuis quelques semaines après avoir habité la banlieue de Paris. Il se présentait lundi matin à l'établissement de chronos de M. Gombert pour y solliciter une place de dessinateur. Après avoir dîné à l'hôtel du Cerf avec un employé de l'établissement, ne se trouvant plus le gousset assez garni, il se présenta au Mont-de-Piété pour y engager une montre en chrysocale. On ne voulut pas l'accepter. Dans la soirée, comme il demandait le chemin de la gare à deux ouvrières, en compagnie de qui il venait encore de *faire quelques* libations, survint un individu qui s'offrit à l'y conduire.

Celui-ci est un nommé Necker, de Menin, qui vit en *concubinage* avec une femme mariée et qui travaille presque jamais; dans la matinée, il s'était encore présenté au bureau de police se plaignant de ce que le propriétaire de son logement ne voulait pas lui rendre ses effets parce qu'il n'avait pas d'argent pour le payer. Cet individu amena Maseral à un estaminet situé sur la route de Lille, «A la Ville de Roubaix», et là, réussit à lui faire engager sa montre au cabaretier pour une somme de dix *francs*. Vers huit heures tous deux sortirent, notre dessinateur était sous l'influence de la boisson. Sur la route Necker se jeta sur son compagnon et après l'avoir terrassé le dévalisa complètement.

M. Maserat se rendit alors au bureau de police et y porta plainte. Comme il n'avait plus d'*argent pour regagner Lille*, il dut se résigner à passer la nuit au poste. Sur le signalement qu'il donnait de son agresseur, des soupçons se portèrent de suite sur Necker. En effet, on apprit *bientôt qu'il avait fait des dépenses* inusitées dans plusieurs cafés, la veille au soir. Il fut arrêté et reconnu par M. Maserat, qui, après son interrogatoire, se trouvant sans argent, dû en regagner Lille à pied, en attendant qu'on venir rechercher sa montre restée entre les mains du cabaretier.

Bondues. — *Homonymes.* — Nous avons annoncé qu'une descente du parquet a eu lieu vendredi au Blanc-Seau, au sujet de vols commis par un nommé Verfaille, de Mouveaux.

M. Gustave Verfaille, jardinier à Bondues, et qui a, lui aussi, habité Mouveaux, nous prie de faire connaître qu'il n'y a de commun que le nom entre lui et le Verfaille arrêté.

LILLE

Les obsèques du sculpteur Albert Darcq. — Les obsèques de M. Albert Darcq, statuaire, directeur des cours de sculpture et de dessin aux Ecoles académiques de Lille, ont eu lieu mardi matin.

La cérémonie religieuse a été célébrée, à dix heures, à l'église de la Madeleine *intra muros*. L'inhumation a eu lieu au cimetière de l'Est.

Une assistance fort nombreuse de parents et d'amis avait tenu à accompagner le regretté Darcq à sa dernière demeure.

De superbes couronnes avaient été envoyées par la municipalité, par la commission des musées, par les élèves et les professeurs des Ecoles académiques, par l'Association amicale des Anciens élèves de ces Ecoles, par la mère du défunt, par les artistes lillois, etc., etc.

Le drapeau des Ecoles académiques était porté, déployé et drapé de crêpe, par un élève, M. Ansel. Le deuil était conduit par le frère du défunt, M. Darcq, professeur au Conservatoire, accompagné de M. Ratez, directeur du Conservatoire. Les cordons du poële étaient tenus par MM. Alfred Agache, conservateur général des musées de Lille ; Charles Barrois, président de la Société des Sciences ; Deplechin, membre de la commission du musée de sculpture ; De Winter, professeur de peinture aux Ecoles académiques.

Sur la tombe, des discours ont été prononcés par MM. Géry Legrand, maire de Lille; Charles Barrois, président de la Société des Sciences ; Deplechin, statuaire ; Jules Lefebvre, président de l'Association des anciens élèves de l'Ecole primaire.

En route pour Madagascar. — Une quinzaine de soldats de la 1re section de commis *et ouvriers militaires* d'administration partiront mercredi matin pour Madagascar.

L'agression contre M. Dubar à la Madeleine. — Nous avons rappelé il y a quelque temps l'audacieuse agression commise en septembre 1894 contre M. Dubar, employé chez M. Hils, négociant en cafés à la Madeleine.

L'enquête ouverte par M. le juge d'instruction permet d'établir les preuves certaines de la culpabilité de Jules Debacker, l'individu arrêté à Douai, à la suite d'une dénonciation.

Malgré les preuves qui l'accablent, l'agresseur de M. Dubar nie énergiquement. Le dossier va être envoyé à la chambre des mises en accusation ; on croit que Debacker passera aux assises à la prochaine session.

Un soldat arrêté pour détournements. — Un sieur Baron, soldat à la 1re section des commis et ouvriers d'administration, a été arrêté pour détournements.

Baron, qui était de planton au bureau des commis, s'était emparé de plusieurs lettres et s'était approprié les timbres et les mandats qu'elles contenaient.

On ne sait au juste à combien se montent les détournements opérés par Baron, mais on pense qu'ils ne sont pas considérables.

Grave accident dans une retorderie. — Une jeune fille de seize ans, Mlle Gabrielle Oden, demeurant rue d'Eylau, employée à la retorderie de M. *Lemaire*, rue des Meuniers, 26, vient d'être victime d'un accident. Un tuyau de vapeur qui passait au-dessus du métier où elle travaillait s'est subitement brisé; une partie de ce tuyau est tombée sur l'épaule de la pauvre fille, lui faisant une plaie contuse. Des jets de vapeur ont, en outre, occasionné sur tout le corps des brûlures tellement graves que sa vie paraît en danger.

Concerts et Spectacles

Grand-Théâtre de Roubaix. — *Hamlet et M. Noté.* L'administration du Grand-Théâtre de Roubaix nous aurait-elle gardé ses meilleures soirées pour la fin de la saison lyrique? On peut le penser après avoir assisté à la représentation de mardi soir.

Hamlet, où se croisent sans se heurter le tragique sombre et la douceur exquise ; dont la partition accompagne si bien les mouvements de la scène, nous était donné avec M. Noté, premier baryton du Grand Opéra, pour principal interprète.

M. Noté a une voix d'un registre excessivement étendu, qui reste flexible et juste des notes les plus graves jusqu'à celles qui le font ténoriser. Il ajoute à ces qualités de chant, tant naturelles qu'acquises, une science scénique et musicale qui ont vivement satisfait le public roubaisien des premières, fort difficile cependant.

M. Noté se met dans la peau de son personnage et ne croit pas, *comme* certains chanteurs que nous connaissons, qu'il est au-dessous de lui de plaire au public par autre chose encore que par sa voix. Il mime son rôle et le joue autant qu'il le chante. Il n'en a que plus de succès.

S'il module sa voix avec un art qui ne peut guère s'acquérir qu'à l'académie nationale de musique, il se pose sur la scène et maintient son rôle en comédien qui se ressent de la même excellente école.

Avec lui, on suit avec attention et plaisir à la fois les mouvements divers de l'œuvre si française d'Ambroise Thomas. Serments d'amour du premier acte entre Hamlet et Ophélie. Apparition à Hamlet du spectre de son père. Scènes successives et terribles d'Hamlet avec sa fiancée qu'il repousse, avec le roi meurtrier et successeur de son père, avec sa mère criminelle ; et la scène finale du cimetière, où Hamlet, après avoir appris la mort de sa fiancée, devenue folle de son abandon, obéit enfin au spectre, tue le meurtrier de son père et devient roi lui-même ; tout cela défile coupé par les divertissements, parfois poignant, toujours intéressant.

Il y a lieu de signaler particulièrement à l'actif de M. Noté l'air *Mais ne doute jamais de mon amour* chanté avec une *sonorité de voix peu commune*, et le passage *Spectre infernal! — Image vénérée!* où la science musicale et scénique de l'interprète s'est tout spécialement révélée par la flexibilité de voix, de physionomie et de gestes, avec laquelle il a su passer de l'imprécation à l'expression d'amour filial.

Mme Martini ne nous semblait pas tout indiquée pour donner la réplique à M. Noté. Nous eussions aimé voir tenir le rôle d'Ophélie par Mme Kériva ou Mlle Olivier. Mais, il n'y a cependant pas trop à se plaindre de la voix savante de Mme Martini qui a eu d'excellents moments.

Mme Fremeau a déployé toute sa science musicale, si sûre, dans le rôle de la reine.

M. Pourret était certainement bien plus à l'aise dans son rôle de roi — spectre que jeudi dernier dans celui du roi Henri de *Lohengrin*. Ses gestes pouvaient ici être larges tout en parlant peu. Sa voix pouvait descendre profonde.

M. Charles Gautier, dans le rôle très court de Laerte, a été au tantinet plus vif que de coutume. La force de l'exemple sans doute. Cependant, la Norwège doit être bien près du Danemarck, car en faisant ses adieux à sa sœur pour aller en ce froid pays, il semblait bien être aussi peu ému que s'il rentrait chez lui. Après ça, peut-être est-il vraiment de Norwège. La glace en est réputée.

Nous ne parlons que pour mémoire de M. Montfort (Claudius). Sa façon de s'émouvoir ressemblait terriblement, mardi soir, à de l'indifférence, et les richesses de sa voix ne combaient pas trop les lacunes de son jeu.

Sauf ces légères critiques, il peut être répété que la soirée de mardi a été un succès, dont l'orchestre peut prendre une très large part : un succès aussi pour le divertissement pendant lequel M. Holtzer a été rappelé.

Les applaudissements et ovations n'ont du reste pas manqué. M. Noté, favori de la salle, a reçu une palme d'or de ses concitoyens de Tournai habitant Roubaix. Mme Martini a été rappelée avec de très vifs applaudissements à la fin de son solo du quatrième acte. L. V.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)

JEUDI 14 MARS 1895

18e ET IRRÉVOCABLEMENT DERNIÈRE REPRÉSENTATION

— Pour la première fois à Roubaix —

◆ WERTHER ◆

Opéra dramatique en 4 actes et 5 tab. — Musique de J. Massenet

LA POUPÉE DE NUREMBERG

Opéra comique en un acte — Musique d'Adam.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 12 mars.* — AFFAIRES DE FRAUDE. — Rose Glorieux, 25 ans, soigneuse à Roubaix, Vancomberbeke, 27 ans, bobineuse, à Roubaix, arrêtées toutes deux sur le territoire de Roubaix, sont condamnées, la fille Glorieux à trois jours et la fille Vancomberbeke à deux mois, chacune en outre à une amende de 500 fr.

Hermance Dubreux, 27 ans, soigneuse à Roubaix, vingt-quatre heures d'emprisonnement et cinq cents francs d'amende.

Louis Lamonord, 22 ans, tisserand à Roubaix, deux mois 500 francs.

J.-B. Leclercq, 24 ans, peigneur à Leers, arrêté à Touffles, 40 jours et 500 francs d'amende.

J.-B. Debar, maçon à Tourcoing, arrêté à Neuville, est, quoique mineur de seize ans, considéré comme ayant agi avec discernement et encourt une peine de trois jours et 500 fr. d'amende.

NOUVELLES MILITAIRES

Les périodes d'instruction militaire. — Le *Journal Officiel* publie une instruction relative aux convocations en temps de paix des disponibles, réservistes, hommes de l'armée territoriale, hommes de la réserve de l'armée territoriale, hommes des services auxiliaires.

Voici les passages principaux de cette instruction :

Dispenses de l'article 23. — En principe, les hommes envoyés en congé dans leurs foyers après un an de présence sous les drapeaux, en exécution des prescriptions de l'article 23 de la loi du 27 juillet 1889, sont convoqués quatre semaines dans l'année qui précède leur passage dans la réserve.

Hommes de la réserve de l'armée active. — *a*) Sont appelés chaque année les hommes déjà réserve de l'armée active (ceux affectés aux régiments d'infanterie de réserve exceptés), qui se trouvent dans les 3e et 7e années de service dans la réserve.

Cette convocation annuelle porte donc sur les réservistes de deux classes, à l'exception toutefois des hommes de ces classes affectés aux régiments d'infanterie de réserve.

b) Sont appelés les années de millésime impair les hommes de la réserve de l'armée active affectés aux régiments d'infanterie de réserve qui se trouvent dans les 2e, 3e, 6e et 7e années de service dans la réserve.

Cette convocation bisannuelle (années de millésime impair) porte donc sur les réservistes du quatre classes affectés aux régiments d'infanterie de réserve.

Hommes de l'armée territoriale. — Sont appelés les années de millésime pair les hommes de l'armée territoriale appartenant aux armes de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, qui se trouvent dans les 1re et 2e années de service dans cette arme.

Cette convocation bisannuelle (année de millésime pair) porte donc sur les hommes de l'armée territoriale de deux classes appartenant à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie et au génie.

Sont convoqués chaque année les hommes de l'armée territoriale appartenant au train des équipages, aux sections de commis et ouvriers militaires d'administration et d'infirmiers militaires qui sont dans leur 2e année de service dans cette arme.

Hommes de la réserve de l'armée territoriale. — Les hommes de la réserve de l'armée territoriale qui se trouvent dans la 1re année de service dans ladite réserve sont convoqués à une revue d'appel qui a lieu au moment de la réunion du conseil de révision.

Hommes des services auxiliaires. — Les hommes des services auxiliaires sont assujettis à répondre à deux revues d'appel. Le fonctionnement des revues est le suivant : la 1re a lieu dans la 2e année d'activité, la 2e dans la 3e année de service dans la réserve de l'armée active, la 3e dans la 7e année de service dans ladite réserve, la 4e dans la 8e année de service dans l'armée territoriale, et la 5e dans la 1re année de service dans la réserve de l'armée territoriale.

En conséquence, les convocations des différentes classes sont réglées de la façon suivante :

DISPENSES DE L'ARTICLE 23. — En 1895, les hommes de la classe 1891 ; en 1896, ceux de la classe 1892 ; en 1897, ceux de la classe 1893 et ainsi de suite.

RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE. — Seront convoqués les réservistes de toutes les armes, à l'exception de ceux appartenant aux régiments d'infanterie de réserve :

En 1895, les classes 1884, 1887 et 1888 ; en 1896, les classes 1885 et 1889 ; en 1897, les classes 1886 et 1890 ; en 1898, les classes 1887 et 1891 ; en 1899, les classes 1888 et 1892 ; en 1900, les classes 1889 et 1893 ; en 1901, les classes 1890 et 1894 ; en 1902, les classes 1891 et 1895 ; en 1903, les classes 1892 et 1896 ; en 1904, les classes 1893 et 1897 ; enfin, en 1905, les classes 1894 et 1898.

Les hommes appartenant aux régiments d'infanterie de réserve seront convoqués :

En 1895 : classes 1884, 1885, 1888 et 1889.

En 1897 : classes 1886, 1887, 1890 et 1891.

En 1899 : classes 1888, 1889, 1892 et 1893.

En 1901 : classes 1890, 1891, 1894 et 1895.

En 1903 : classes 1892, 1893, 1896 et 1897.

En 1905 : classes 1894, 1895, 1898 et 1899.

ARMÉE TERRITORIALE. — Les hommes appartenant aux différents corps de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie seront appelés à accomplir une période d'instruction

En 1896 : les classes 1880 et 1881.

En 1898 : les classes 1882 et 1883.

En 1900 : les classes 1884 et 1885.

En 1902 : les classes 1886 et 1887.

En 1904 : les classes 1888 et 1889.

Les hommes appartenant au train des équipages, aux sections de commis et ouvriers militaires, d'administration, d'infirmiers militaires seront convoqués à raison d'une classe par année, à partir de 1896.

En 1896, la classe 1880, en 1897, la classe 1881 et ainsi de suite.

RÉSERVE DE L'ARMÉE TERRITORIALE. — Les hommes de la réserve de l'armée territoriale seront également convoqués à raison d'une classe par année.

En 1895, la classe 1874; en 1896, la classe 1875 et ainsi de suite.

La note du ministre de la guerre fixe également les revues d'appel auxquelles sont astreints les hommes classés dans les services auxiliaires.

Ecole militaire de l'artillerie et du génie. — L'*Officiel* publie la liste des sous-officiers admis à suivre les cours de cette école, section de l'artillerie, en 1895-96.

Voici, avec leur numéro de classement, les noms des jeunes gens appartenant à notre région :

Numéro 18, Bonnet, maréchal des logis au 15e régiment d'artillerie; 19, Cavillon, maréchal des logis au 27e régiment; 27, Gontier, maréchal des logis au 27e régiment; 59, Laporte, maréchal des logis au 1er bataillon d'artillerie à pied; 65, Annibert, maréchal des logis au 37e régiment d'artillerie.

Il y a en tout 80 sous-officiers admis.

NORD

Un incendie à Houplines. — Un violent incendie a détruit mardi matin la ferme de Mme veuve Duhamel au hameau de l'Epinette, à Houplines. Les dégâts sont évalués à 4,000 fr. On ignore la cause du sinistre.

Un jeune homme tué à Houplines. — Un jeune homme de 15 ans, Maurice Leduc, en voulant retenir un cheval qui s'emballait, reçut de l'animal une forte ruade qui l'atteignit à la tête. Il a eu l'os frontal fracassé et n'a pas tardé à succomber au milieu d'atroces souffrances.

PAS-DE-CALAIS

Un accident mortel à Etreungt. — Mardi, vers deux heures de l'après-midi, M. François Méniérez, dit Chachat, âgé de 75 ans, était occupé à couper des branches au haut d'un arbre, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba. Le malheureux eut la colonne vertébrale brisée. La mort a été instantanée.

ÉTAT-CIVIL

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du lundi 11 mars.* — Julia Benoit, rue du Dragon. — Hortense Fouquenoi, rue de la Lysse. — Camille Duprelle, rue de la Blanche-Porte. — Marie Catteau, rue Saint-Pierre. — Jeanne Doutreluingne, sentier de Neuville. — Gabrielle et Eugénie Lepère, rue de la *Latte*. — Arthur Piat, rue de la Haute-Voie. — Louis Dumortier, Pont de Neuville. — Georges Lesage, rue de la Blanche-Porte. — Angelina Duchatel, rue du Tilleul. — Georges Frémaux, rue du Chêne-Houpline. — *Déclarations de décès.* — Marie Bennes, 4 ans, à l'Epinette. — Jean-Baptiste Deroulez, 62 ans, aux Petites-Sœurs des Pauvres, rue de Lille.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 14 mars 1895, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame Adolphe CATTEAU, née Arménie CASSE, décédée à Roubaix, 14 février 1895, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, et à l'Obit que les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer le vendredi 15 courant, à huit heures, en la même église. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le present avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 14 mars 1895, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Adèle-Ursule TIERS, veuve de Monsieur Louis TIERS, décédée subitement à Roubaix, le 9 mars 1894, dans sa 69e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

A la Chambre. — M. H. Cartuyvels a prononcé mardi un discours sur la situation de l'agriculture. Il a constaté que les socialistes reconnaissaient l'existence et les causes de la crise; mais, tandis que, pour remédier à celle-ci, les socialistes ne proposent que des moyens révolutionnaires, tels que l'abolition de la grande propriété les conservateurs apportent des remèdes utiles.

On sait que M. H. Cartuyvels a confiance surtout dans les mesures protectionnistes. L'honorable membre a annoncé qu'il amenderait le projet du gouvernement en proposant un droit de 5 fr. sur les orges, les escourgeons et les tabacs.

M. Gillhaux, interpellant le gouvernement, a demandé quelles mesures on comptait prendre pour protéger les ouvriers verriers qui veulent travailler, contre les grévistes.

M. le ministre des travaux publics, tout en blâmant la grève, a déclaré que c'est aux parquets et aux autorités locales qu'il incombait d'assurer l'ordre et de réprimer les délits.

La fin de la séance a été marquée de quelques incidents tumultueux. L'extrême gauche voulait absolument obtenir un appel nominal pour constater que la Chambre n'était pas en nombre, mais le président Beernaert n'a pas voulu lui accorder cette satisfaction.

Au Sénat. — *Séance du mardi, 12 mars.* — M. Le Jeune a donné mardi à son discours de l'autre jour sur l'alcoolisme la conclusion pratique qu'il comportait : il a proposé la nomination d'une commission sénatoriale chargée de l'examen de la question de l'alcoolisme.

M. le ministre des finances l'avait en quelque sorte devancé : dans la discussion de son budget il a annoncé, en effet, la prochaine constitution d'une commission ayant le même but et qui serait composée, elle, de membres des deux Chambres et de spécialistes choisis en dehors d'elles.

C'est ce que M. de Smet a fait remarquer à M. Le Jeune, en lui demandant de renoncer en conséquence à sa proposition. Il y a eu à ce sujet entre M. de Smet et le sénateur du Brabant une courte passe d'arme qui a abouti ainsi : la discussion de la proposition de M. Le Jeune est remise jusqu'après la discussion du budget des finances, au cours de laquelle M. de Smet aura l'occasion de s'expliquer à fond sur la question de l'alcoolisme.

Après une motion d'ordre de M. Charles à propos du serum antidiphtérique, on a commencé la discussion du budget de la guerre. Malgré le sentiment exprimé par tous les orateurs de remettre au moment de la discussion du projet de réorganisation militaire annoncé par le gouvernement toute discussion nouvelle de la question du service personnel, celui-ci est venue soudain aviver le débat.

M. le baron de Coninck, en motivant son vote, qui sera négatif, avait attaqué brièvement, mais assez vivement, l'idée du service personnel et fait aussi écho aux critiques radicales concernant la participation de nos officiers aux fonctions du Congo. Aussitôt M. Nothomb lui a répliqué par une protestation et M. Picard par un appel, éloquent d'ailleurs, aux pères de familles riches pour qu'ils suivent son exemple et ne fassent plus bénéficier leurs fils de l'infortune du remplacement.

On sait que l'un des fils de M. Picard, ayant pris un mauvais numéro, a été appelé, comme un dû, subissant, dans toute leur rigueur, les nécessités du service. M. Picard s'est étendu avec une complaisance dont le Sénat a paru goûter fort la modestie sur ce petit événement de famille, qu'il n'est pas loin de transformer en un événement national.

Le noble trait de M. Picard fils lui a gâtée profité, malheureusement, à M. Picard père; celui ci s'est plaint de ce que le public n'y avait pas fait attention et que des *journaux, même radicaux*, n'en avaient pas parlé.

La loi électorale communale. — La section centrale s'est réunie mardi à 1 heure pour examiner le projet de loi électorale communale.

M. Jeanne a été désigné par le bureau pour remplacer M. Bilaut et représenter la minorité.

M. Lorand assiste aux réunions en qualité d'auteur d'une proposition de loi électorale communale.

M. Beernaert présidait cette séance, durant laquelle on s'est borné à prendre connaissance des procès-verbaux des réunions des sections et à désigner le rapporteur, qui est M. Lagy.

Aujourd'hui, nouvelle réunion à 10 heures.

Réunion du groupe agricole. — Le groupe agricole de la droite s'est réuni avant la séance de la Chambre.

Il a examiné les critiques à formuler dans la discussion du budget de l'agriculture et chargé M. Cartuyvels de les exprimer en son nom.

Un attentat à la dynamite. — Un individu resté inconnu a déposé lundi matin, une forte cartouche de dynamite *sur le seuil de la maison de M. Henri B...*, directeur des travaux au charbonnage du Marquis de St-Auguste, à Vottem. Le mobile présumé serait le suivant :